

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 MARS 2026

Le Conseil Municipal de Guigneville - Sébouville, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Guigneville, le lundi 09 mars 2026 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Jérémie AMIARD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Etaient présents : Jérémie AMIARD, Annick BARDON, Bernard BOIZARD, Samuel CORBEAU, Diane DALEINE, Olivier DUGUET, Stéphanie PERCHERON, Antoine PICAULT, Julien RENVAZÉ, Florence VERSLIPE.

Date de convocation : 09/02/2026

Tous les membres en exercice étant présents, le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée, qui l'accepte, de désigner Monsieur Julien RENVAZÉ pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance ordinaire du 26 janvier 2026, transmis à l'ensemble des conseillers, est adopté à l'unanimité.

Adoption du Compte financier unique 2025

Après en avoir délibéré sous la présidence de Annick BARDON, doyenne d'âge, le Conseil Syndical, à l'unanimité (Monsieur Jérémie AMIARD, Maire, n'ayant pas pris part au vote),

- approuve le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Guigneville,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affectation des résultats 2025 au budget primitif 2026

Après examen du compte financier unique 2025 de la commune,

Considérant que le CFU 2025 fait apparaître le résultat de clôture suivant au 31/12/2025 :

Fonctionnement :	+ 112 260.88 €
Investissement :	+ 26 171.22 €
Solde des RAR 2025 (investissement) :	- 8 000.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide de reporter en recettes au R002 l'excédent de fonctionnement de 112 260.88 €

Décide de reporter en recettes au R001 l'excédent d'investissement de 18 171.22 €.

Vote du taux des taxes 2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- fixe les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
 - * taxe d'habitation : 8.30 %
 - * taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.19 %
 - * taxe foncière sur les propriétés non bâties : 28.12 %
- charge Monsieur le Maire
- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision, dès lors qu'il aura été reçu.

Vote du budget primitif 2026

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Vote le budget primitif 2026 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 406 488.883 € et en recettes et dépenses d'investissement à la somme de 47 071.22 €.
- Autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget
- Autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Adhésion à la fondation du patrimoine

Le Maire présente au conseil le formulaire d'adhésion envoyé par la fondation du patrimoine pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'adhérer à l'association pour l'année 2026,
- Note que le montant de l'adhésion s'élève à 200 € (commune de moins de 3000 habitants)
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion.

Affaires diverses

Dossier Eglise

Le Maire indique au conseil qu'il a rencontré l'architecte du cabinet BHPR avec Samuel CORBEAU. Les estimations de travaux augmentent considérablement, et la DRAC demande en outre des fouilles archéologiques. Renseignements pris auprès de leurs services, ces fouilles ne seraient pas à la charge de la commune.

Le permis de construire est toujours en instruction, avec un délai supplémentaire de 5 mois.

Il est proposé que la nouvelle équipe se rende rapidement sur place pour constater l'état d'avancement des fissures et l'état général du bâtiment.

Il lui reviendra ensuite de décider de l'opportunité de réaliser ou non les travaux.

Demande de subvention

Les conseillers ne donnent pas suite à la demande de subvention formulée par l'association sportive du lycée Duhamel du Monceau.

Téléphonie : Arrêt du réseau cuivre

Le Maire indique au conseil que la commune fait partie du lot 5 et que le retrait du réseau cuivre aura donc lieu en 2029. Il invite les conseillers à informer la population le plus largement possible et à encourager les derniers foyers non reliés à la fibre à le faire rapidement, sans quoi ils n'auront plus accès au téléphone à partir de 2029.

Echange de chemin

Le Maire indique au conseil que les dossiers d'échanges de chemins sont toujours en attente de signature chez le notaire. Il relancera de nouveau Maître Chaumette-Doré par téléphone avant la fin de la semaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,

Jérémie AMIARD

